



**DU 4 AU 24
SEPTEMBRE 2020**

Pour tout renseignement
contactez le 01 47 15 31 78

FICHE D'INFORMATION sur les œuvres exposées

Fiche à retourner dûment signée **avant le jeudi 25 juin 2020**
à Lydia Tétard - Assistante de la programmation culturelle
L'Escale - 25 rue de la Gare - 92300 Levallois
ou par mail à ltetard@ville-levallois.fr

Nom et Prénom
Adresse
.....
Numéro de téléphone
E-mail

ATTENTION ! Merci de bien vérifier toutes les informations concernant les œuvres. Elles sont définitives.

Titre écrit en CAPITALES	Technique	Dimensions hauteur x largeur	Prix * (valeur de l'œuvre)	Œuvre à la vente	
				Oui	Non

* L'artiste engage sa responsabilité quant au prix de vente fixé pour son ou ses œuvres.
En cas de contestation, cette fiche sera la preuve du bien-fondé du/des prix indiqué(s).

Signature de l'artiste :



LEVALL'ART

LES LEVALLOISIENS
S'EXPOSENT

DU 4 AU 24
SEPTEMBRE 2020

Pour tout renseignement
contactez le 01 47 15 31 78



FICHE D'INSCRIPTION

Questionnaire et règlement à retourner dûment signés **avant le jeudi 25 juin 2020**

à Lydia Tétard - Assistante de la programmation culturelle
L'Escale - 25 rue de la Gare - 92300 Levallois
ou par mail à ltetard@ville-levallois.fr

ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom et Prénom

Adresse

.....

Numéro de téléphone

E-mail

Site internet

Spécialité

L'artiste souhaite avoir

5 affiches

30 cartons d'invitation



RÈGLEMENT

Article 1 : But et lieu

Afin de promouvoir la création artistique levalloisienne dans les domaines suivants : peinture, sculpture, gravure, dessin, aquarelle, pastel, photographie, broderie d'art, céramique, la Ville de Levallois organise à la Galerie de L'Escale, une grande exposition appelée **LEVALL'ART - LES LEVALLOISIENS S'EXPOSENT**.

Article 2 : Participants

Cette exposition est ouverte exclusivement aux artistes habitants à Levallois et/ou aux artistes n'habitant pas la commune mais travaillant à Levallois. Cet événement s'adresse autant aux professionnels qu'aux amateurs.

Article 3 : Dates de l'exposition

Elle se déroulera du 4 au 24 septembre 2020.

L'exposition est ouverte au public du lundi au samedi de 9h à 19h.

Article 4 : Inscription des artistes

Date limite : jeudi 25 juin 2020

Les artistes devront remplir une Fiche d'information sur les œuvres exposées et une Fiche d'inscription/Règlement à retourner dûment signées.

Article 5 : Dates de dépôt et de retrait des œuvres

Dépôt des œuvres : du lundi 24 au jeudi 27 août 2020 de 9h30 à 18h.

Retrait des œuvres : vendredi 25 et lundi 28 septembre 2020 de 9h à 20h.

Lieu de dépôt et de retrait : accueil de la Galerie de L'Escale - 25 rue de la Gare

Article 6 : Présentation des œuvres

Nombre et taille des œuvres

Le nombre et la taille des œuvres à présenter seront déterminés en fonction du nombre d'artistes participant à l'exposition.

La fiche d'inscription comportant ces informations devra être signée et dûment remplie pour une prise en compte finale de l'inscription et retournée à l'adresse suivante :

*Lydia Tétard - Assistante de la programmation culturelle.
L'Escale - 25 rue de la Gare - 92300 Levallois*

Pour rappel, la date-limite de réception de cette fiche est fixée au **jeudi 25 juin 2020**.

Présentation

Les œuvres porteront au dos : leur titre, le nom et l'adresse de l'artiste ainsi qu'un piton d'accrochage, une corde ou toutes autres fixations non dégradantes pour les supports. Les œuvres seront correctement encadrées.

Pour information, l'organisateur réalise les cartels pour chaque artiste.

Refus d'œuvres

Ne seront pas admises les œuvres ayant déjà été exposées lors de la précédente édition de Levall'Art et les œuvres ayant un caractère manifeste d'injure ou d'obscénité. L'organisateur se réserve le droit de refuser les œuvres trop fragiles et dont il ne pourra assurer la bonne conservation pendant la manifestation.

Article 7 : Emplacements des œuvres exposées

L'organisateur peut, s'il le souhaite, prévoir un espace exclusivement réservé à un artiste de son choix, au sein de l'exposition. De plus, l'organisateur attribue les emplacements et se réserve le droit de refuser de présenter les œuvres de son choix si l'espace d'exposition est insuffisant pour le nombre d'œuvres proposées par l'artiste.

Article 8 : Prise de vues

L'organisateur pourra librement et sans contre partie photographier et filmer les œuvres prêtées pour les supports de communication de Levall'Art.

De même, l'artiste autorise le public à photographier les œuvres prêtées pour cet événement.

Article 9 : Assurances

L'organisateur ne prend pas en charge l'assurance des œuvres pendant leur transport aller-retour.

Mais les œuvres sont assurées par l'organisateur, dès leur arrivée à L'Escale, à partir du lundi 24 août au lundi 28 septembre 2020.

Les œuvres non retirées après cette date ne seront plus assurées.

Néanmoins, l'artiste pourra récupérer ses œuvres jusqu'au vendredi 16 octobre 2020 sur rendez-vous. Après cette date, l'organisateur considérera que les œuvres non récupérées font l'objet d'une donation à la Ville de Levallois.

Article 10 : Ventes / Commission sur les ventes

Les œuvres exposées pourront être vendues par les artistes. Une liste de prix des œuvres sera mise à disposition du public pendant toute la durée de l'exposition.

L'organisateur ne prend aucune commission sur les ventes réalisées par les artistes.

Article 11 : Promotion de Levall'Art

L'organisateur prend en charge la communication de l'événement : affiche, cartons d'invitation, article ou brève dans Info Levallois, relations presse... Des envois seront également réalisés afin de communiquer le plus largement possible auprès des Levalloisiens et des Hauts-séquanais.

Chaque artiste pourra bénéficier de cartons d'invitations et d'affiches pour assurer sa propre communication et contribuer à la promotion de Levall'Art.

Article 12 : Ville de Levallois, partenaire du Salon d'Automne

La Ville de Levallois, en tant que partenaire financier du Salon d'Automne, organisé du mercredi 14 au dimanche 18 octobre 2020 (*dates affichées sur leur site Internet, mais qui peuvent être modifiées en raison des événements récents*), avenue des Champs-Élysées sous chapiteau, se réserve le droit exclusif de sélectionner des artistes levalloisiens pour les présenter au Comité de Sélection du Salon d'Automne suivant les différents critères d'admission.

Article 13 : Non-respect du règlement

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs des clauses du présent règlement par un artiste, l'organisateur se verra dans l'obligation de lui refuser son inscription à la prochaine édition de Levall'Art.

Article 1 : But et lieu

Afin de promouvoir la création artistique levalloisienne dans les domaines suivants : peinture, sculpture, gravure, dessin, aquarelle, pastel, photographie, broderie d'art, céramique, la Ville de Levallois organise à la Galerie de L'Escale, une grande exposition appelée **LEVALL'ART - LES LEVALLOISIENS S'EXPOSENT**.

Article 2 : Participants

Cette exposition est ouverte exclusivement aux artistes habitants à Levallois et/ou aux artistes n'habitant pas la commune mais travaillant à Levallois. Cet événement s'adresse autant aux professionnels qu'aux amateurs.

Article 3 : Dates de l'exposition

Elle se déroulera du 4 au 24 septembre 2020.

L'exposition est ouverte au public du lundi au samedi de 9h à 19h.

Article 4 : Inscription des artistes

Date limite : jeudi 25 juin 2020

Les artistes devront remplir une Fiche d'information sur les œuvres exposées et une Fiche d'inscription/Règlement à retourner dûment signées.

Article 5 : Dates de dépôt et de retrait des œuvres

Dépôt des œuvres : du lundi 24 au jeudi 27 août 2020 de 9h30 à 18h.

Retrait des œuvres : vendredi 25 et lundi 28 septembre 2020 de 9h à 20h.

Lieu de dépôt et de retrait : accueil de la Galerie de L'Escale - 25 rue de la Gare

Article 6 : Présentation des œuvres

Nombre et taille des œuvres

Le nombre et la taille des œuvres à présenter seront déterminés en fonction du nombre d'artistes participant à l'exposition.

La fiche d'inscription comportant ces informations devra être signée et dûment remplie pour une prise en compte finale de l'inscription et retournée à l'adresse suivante :

*Lydia Tétard - Assistante de la programmation culturelle.
L'Escale - 25 rue de la Gare - 92300 Levallois*

Pour rappel, la date-limite de réception de cette fiche est fixée au **jeudi 25 juin 2020**.

Présentation

Les œuvres porteront au dos : leur titre, le nom et l'adresse de l'artiste ainsi qu'un piton d'accrochage, une corde ou toutes autres fixations non dégradantes pour les supports. Les œuvres seront correctement encadrées.

Pour information, l'organisateur réalise les cartels pour chaque artiste.

Refus d'œuvres

Ne seront pas admises les œuvres ayant déjà été exposées lors de la précédente édition de Levall'Art et les œuvres ayant un caractère manifeste d'injure ou d'obscénité. L'organisateur se réserve le droit de refuser les œuvres trop fragiles et dont il ne pourra assurer la bonne conservation pendant la manifestation.

Article 7 : Emplacements des œuvres exposées

L'organisateur peut, s'il le souhaite, prévoir un espace exclusivement réservé à un artiste de son choix, au sein de l'exposition. De plus, l'organisateur attribue les emplacements et se réserve le droit de refuser de présenter les œuvres de son choix si l'espace d'exposition est insuffisant pour le nombre d'œuvres proposées par l'artiste.

Article 8 : Prise de vues

L'organisateur pourra librement et sans contre partie photographier et filmer les œuvres prêtées pour les supports de communication de Levall'Art.

De même, l'artiste autorise le public à photographier les œuvres prêtées pour cet événement.

Article 9 : Assurances

L'organisateur ne prend pas en charge l'assurance des œuvres pendant leur transport aller-retour.

Mais les œuvres sont assurées par l'organisateur, dès leur arrivée à L'Escale, à partir du lundi 24 août au lundi 28 septembre 2020.

Les œuvres non retirées après cette date ne seront plus assurées.

Néanmoins, l'artiste pourra récupérer ses œuvres jusqu'au vendredi 16 octobre 2020 sur rendez-vous. Après cette date, l'organisateur considérera que les œuvres non récupérées font l'objet d'une donation à la Ville de Levallois.

Article 10 : Ventes / Commission sur les ventes

Les œuvres exposées pourront être vendues par les artistes. Une liste de prix des œuvres sera mise à disposition du public pendant toute la durée de l'exposition.

L'organisateur ne prend aucune commission sur les ventes réalisées par les artistes.

Article 11 : Promotion de Levall'Art

L'organisateur prend en charge la communication de l'évènement : affiche, cartons d'invitation, article ou brève dans Info Levallois, relations presse... Des envois seront également réalisés afin de communiquer le plus largement possible auprès des Levalloisiens et des Altoséquanais.

Chaque artiste pourra bénéficier de cartons d'invitations et d'affiches pour assurer sa propre communication et contribuer à la promotion de Levall'Art.

Article 12 : Ville de Levallois, partenaire du Salon d'Automne

La Ville de Levallois, en tant que partenaire financier du Salon d'Automne, organisé du mercredi 14 au dimanche 18 octobre 2020 (*dates affichées sur leur site Internet, mais qui peuvent être modifiées en raison des événements récents*), avenue des Champs-Élysées sous chapiteau, se réserve le droit exclusif de sélectionner des artistes levalloisiens pour les présenter au Comité de Sélection du Salon d'Automne suivant les différents critères d'admission.

Article 13 : Non-respect du règlement

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs des clauses du présent règlement par un artiste, l'organisateur se verra dans l'obligation de lui refuser son inscription à la prochaine édition de Levall'Art.